LETTRE DE PARIS

(de notre correspondant particulier)

Paris, 26 mars.

Toutes les préoccupations, encore aujourd'hui, ont trait aux mesures contre les congrégations non autorisées. On prétend, contrairement à ce qui était affirmé ces jours derniers, que le Président de la République n'a signé, jusqu'à présent, aucun décret relatif à cette affaire. Mais ce n'est là qu'un détail, car s'il a été décidé à l'Elysée que les mesures arrêtées en conseil de gouvernement ne seront publiées que la semaine prochaine, peu importe que la signature en ait été ajournée.

On annonce, il est vrai, que cet ajournement survenu après un entretien de M. de Freycinet avec le nonce du Pape, impliquerait de nouvelles hésitations de la part du cabinet. Mais, d'abord, l'entretien dont on excipe a-t-il réellement eu lieu ? La *Paix* y fait allusion en ajoutant que le nonce n'a soulevé aucune objection sérieuse aux raisons exposées par le ministre des affaires étrangères, mais l'*Univers* déclare qu'en parlant ainsi la *Paix* commet tout ensemble une impertinence et une fausseté.

Il n'y a donc pas lieu de supposer que l'entretien dont il s'agit ait eu pour résultat de modifier les résolutions du gouvernement. Cependant, le fait que le président du conseil a voulu, avant de passer à l'action, exposer la situation au représentant du Saint-Père et l'informer de la nature et de la forme des mesures décrétées, témoigne que le gouvernement usera, au moins dans la forme, de certains égards vis-à-vis des congrégations exécutées, c'est-à-dire qu'il laissera certains délais aux Jésuites et qu'il ne refusera pas l'autorisation aux associations religieuses qui consentiront à la solliciter.

Cette perspective désole M. Clémenceau et ses amis, qui reprochent déjà à M. de Freycinet de n'avoir pas pratiqué les exécutions pendant la semaine sainte, et qui ne lui pardonneront jamais d'inviter les Jésuites à se disperser au lieu de les faire conduire purement et simplement à la frontière par la gendarmerie.

L'*Officiel* doit publier demain un mouvement préfectoral. On cite comme se trouvant compris dans ce mouvement M. Bertereau, préfet de la Haute-Vienne, nommé préfet des Côtes-du-Nord, en remplacement de M. Labordère, qui devient trésorier payeur général. C'est le sous-préfet d'Autun, qui remplace à Vesoul, M. Berterau. M. de la Suchette, secrétaire-général de la préfecture du Rhône, chargé spécialement de la police à Lyon, est nommé percepteur dans cette ville et il est remplacé par M. de Saint-Martin, secrétaire-général de la Loire. On a fait courir le bruit que M. Spuller serait déplacé, parce que sa position ne serait plus tenable à Amiens, après l'avis du Conseil d'Etat qui lui donne tort au sujet de ses revendications favorables aux bureaux de bienfaisance, même en matière de charité privée, mais c'est bien mal connaître son monde que de s'imaginer que ce préfet peut être traité comme le serait tout autre de ses collègues en pareille occurence. Si l'on a dit du gouverneur civil de l'Algérie qu'il était *Monsieur*, frère du Président de la République, on peut en dire autant du préfet de la Somme, qui est aussi *Monsieur*, frère du président de l'Union républicaine. Croyez donc après cela que M. Spuller n'est pas inviolable ! Aussi restera-t-il à son poste actuel, nonobstant l'étrange arrêté, par lequel il vient d'imposer à la commune de Laboissière de l'arrondissement de Montdidier, le legs d'un buste de la République, legs non-accepté par le Conseil municipal de Laboissière, en ordonnant que ce buste serait placé à la Mairie dans la salle des délibérations du Conseil municipal, à *l'endroit le plus apparent*. Et l'on parle des proconsuls de la convention, des commissaires de la République de 1848 et des préfets à poigne de l'Empire !...

Je dois prémunir vos lecteurs contre l'assertion de divers journaux, que le comité constitué par les droites du Sénat et de la Chambre à l'occasion des mesures dont vont être l'objet les congrégations, a également pour mission de surveiller les actes du gouvernement et de ses fonctionnaires pendant les vacances parlementaires, absolument comme le faisait le fameux comité des jurisconsultes des gauches après le 16 Mai. Le comité des droites a un rôle absolument limité, celui d'édifier les intéressés sur leurs droits et l'usage qu'il convient d'en faire. Ses membres se tiendront en permanence, rue Louis-le-Grand, là où siégeait au moment des élections sénatoriales de 1877, le comité conservateur, et cela dès le lendemain du jour où les décrets annoncés paraîtront à l'*Officiel*.

Aujourd'hui, vendredi-saint, Paris a la physionomie qu'il a toujours eue à cette époque de l'année, et cela nonobstant les fanfaronnades de nos libres-penseurs, c'est-à-dire que le Palais de Justice chôme, que les études d'avoués et de notaires sont fermées, que la Bourse ne tient séance que pour la forme, que les boucheries et charcuteries sont hermétiquement closes et qu'à partir de midi tous les magasins ont donné congé à leurs employés.

Dans les administrations de l'Etat, il en est ainsi, comme dans les bureaux de la guerre, n'en déplaise à certains bruits répandus ces jours derniers. Par contre, les églises sont pleines ; la cérémonie de l'adoration de la Croix y détermine, non moins que les sermons des prédicateurs, une affluence extraordinaire de fidèles. A la Madeleine, à Saint-Eustache, à la Trinité, notamment, ont lieu des concerts spirituels, dans lesquels nos meilleurs artistes exécutent quelques-uns des morceaux de musique religieuse des grands maîtres.

Les bourses étrangères ont généralement chômé, aujourd'hui. Celle de Paris s'est bornée à maintenir les cours, sans affaires. Ouvert à 117,95, le 5 0/0 atteint presque aussitôt le cours de 118. Le 3 0/0 cote 82,85. Les valeurs de crédit ont été moins recherchées. Le 5 0/0 italien fait 83,80 ; le florin autrichien or est à 76 1/8 ; le russe à 90 5/8. Le 3 0/0 finit à 82,82 (hausse 2 cent.) ; l'amortissable à 85,30 (hausse 10 cent.) ; le 5 0/0 à 117,97 (hausse 15 cent.)

Tout le monde était d'accord, durant le marché, sur la nature des décisions prises par le cabinet au sujet des congrégations non autorisées. C'est l'*Officiel* de mardi qui contiendra les décrets présidentiels. Ces décrets se borneront à prononcer la dissolution de la société de Jésus, en France, la fermeture de ces établissements, mais ne prononcera point l'expulsion des RR. PP. de notre territoire, du moins en ce qui concerne les Jésuites français. Quant aux autres congrégations non autorisées, les mêmes décrets leur accorderaient un délai de deux mois pour solliciter de ces messieurs du gouvernement l'autorisation de vivre. Le croiriez-vous ? les radicaux trouvent tout cela mesquin, timoré. C'est de l'applatissement, s'écrient-ils. Que veulent-ils ? Après la proscription, et la ruine faudra-t-il encore leur concéder des têtes ? Tout cela, à force de vilenie, est absurde.

En revanche, les bons citoyens affectent de protester à leur manière (la bonne) contre ces exigences «Pendant la journée d'hier, la chapelle des Jésuites, rue de Sèvres, a offert le plus touchant spectacle. Elle a été envahie par une foule compacte, bien que sans cesse renouvelée, et dans laquelle les hommes se montraient en grand nombre. C'était, nous dit l'*Univers*, la muette protestation des honnêtes gens contre les projets que l'on prête au gouvernement. Ces milliers de *partisans des Jésuites* sont tous gens honorables sans casier judiciaire ; beaucoup parmi eux, sont connus par les preuves positives de dévouement qu'ils ont données au pays et particulièrement aux classes laborieuses et souffrantes. Après avoir adoré le Saint Sacrement, ils passaient avec un pieux respect devant les tombes des cinq Jésuites lâchement assassinés par le parti que le gouvernement paraît désireux de satisfaire. »

Le *Monde* assure, de son côté, que les membres de la Société de Jésus, sauront employer jusqu'au bout tous les moyens légaux dont ils pourront user. Les radicaux doivent donc s'attendre, malgré tout, à une vive résistance devant les tribunaux.

La nouvelle du retour de M. le général Chanzy à Paris se confirme. On assure, ce soir, que le général a reçu de M. de Freycinet l'autorisation de prendre à sa convenance dès les premiers jours d'avril prochain, le congé « qu'il a sollicité. » Ce « qu'il a sollicité » est tout bonnement une merveille.

Espérons toutefois, que le congé du général Chanzy n'aura aucune conséquence fâcheuse.

La première sous-commission du budget qui s'occupe des finances, des travaux publics, de l'agriculture et du commerce a examiné aujourd'hui sommairement le budget des finances. Elle a adopté en principe différentes réductions s'élevant à environ 1,800,000 francs.

La troisième sous-commission a examiné les différents articles du budget de la guerre sans prendre aucune décision. On s'est séparé sans fixer la date de la prochaine réunion.

INFORMATIONS

Le nouveau gouverneur de Lyon, le général Lecointe, est fortement soupçonné de « cléricalisme. » Le *Mot d'ordre* a dirigé contre lui l'autre jour cette grave accusation. Nous en avons déjà parlé. A Lyon, dans les centres radicaux, on s'est ému et l'on a décidé que le général serait reçu froidement. Il l'a été. Le gouverneur de Lyon a fait son entrée dans la ville avant-hier matin. Tout l'appareil militaire ordinaire avait été déployé, et le *Progrès*, de Lyon, déclare « qu'on ne peut se défendre d'un sentiment d'émotion à la vue de la mise en scène qu'exigent les réglements militaires pour la réception d'un chef supérieur de l'armée. » Mais le *Progrès* s'empresse d'ajouter que l'accueil a été « on ne peut plus glacial. » Cette froideur tiendrait à ce que le général serait « trop connu. » On veut bien toutefois l'admettre à résipiscence, et le *Progrès* déclare qu'il attendra les actes du général Lecointe « avant de le *condamner*. » — Y aurait-il à Lyon une rue des Rosiers ?

L'*Agence Havas* nous apprend que le préfet de Maine-et-Loire a suspendu pour un mois « le Frère directeur de l'école Saint-Maurice et le Frère directeur de l'école du Tertre d'Angers, et qu'il a révoqué deux Frères de l'école Saint-Maurice, pour avoir assisté sans autorisation, avec leurs élèves, à l'enterrement de M. Batbedat, avocat-général, récemment décédé. » Nos renseignements particuliers nous permettent de compléter cette nouvelle. M. Batbedat était récemment avocat-général. Il y a deux mois, il fut brutalement révoqué, après vingt-deux ans de services. Il demeurait sans fortune et chargé d'enfants. C'est alors qu'il mit son dévouement au service des Frères de la Doctrine chrétienne. Il y a trois semaines à peine, M. Batbedat prononçait un discours en faveur des écoles chrétiennes, quand il fut frappé d'une attaque d'apoplexie. Et c'est pour avoir assisté aux obsèques de cet homme de bien que deux directeurs d'école sont suspendu et deux Frères révoqués ! C'est odieux. Voudrait-on supprimer la reconnaissance ?

M. Jules Simon a déjeûné hier matin à l'Elysée avec le président de la République.

Le Ministère de la Justice délivre aux communards qui en font la demande, des certificats constatant qu'ils ont été amnistiés ou libérés et qu'ils sont rentrés, par ce fait, en possession de leurs droits civils et politiques.

Les prédicateurs des stations du carême, dans toutes les églises de France ont été surveillés, par ordre supérieur, avec la plus grande attention.

Les préfets ont reçu à cet égard, des instructions très-formelles, et ont été invités à rendre compte au ministre des cultes des rapports qui pourront leur être adressés par leurs agents.

L'attention du gouvernement vient d'être appelée du côté de la frontière espagnole, à la jonction du département des Landes et des Basses-Pyrénées qui paraît être le point de réunion adopté par un grand nombre de démocrates socialistes et d'internationalistes qui prépareraient un mouvement révolutionnaire en Espagne.

On lit dans le *Constitutionnel* les spirituelles lignes qui suivent :

« Nos lecteurs se souviennent d'un bruit extravagant qui se répandit parmi nous, il y a quelques années. Les gens les plus graves vous juraient que l'opulente et puissante maison du *Bon Marché* était bel et bien la propriété des Jésuites, qui avaient placé là leurs vastes économies. Comme de raison, les badauds gobaient ce conte avec ivresse.

» Nous regrettons que ce ne soit pas vrai. Il nous aurait plu de voir nos Choiseul et nos Pombal en quête d'une « loi existante » qui leur permit de fermer la maison Boucicaut. Soyez convaincus qu'ils en auraient trouvé une dans les recoins poudreux d'un Vendémiaire ou d'un Messidor quelconque. C'eût été fort drôle.

« Et du reste, qui sait? Il n'y a pas de fumée sans feu. A la place de nos ministres, nous ne nous sentirions pas rassurés. Oseraient-ils répondre que les commis du *Bon Marché* ne sont pas des Jésuites clandestins ? Du temps de M. Villemain, ils se déguisaient bien en fumistes pour rôder sur les toits des ministères. »

On écrit de Londres :

« Décidément, les Irlandais *home rulers*, en sont pour leurs frais d'éloquence révolutionnaire. Les paysans secourus par la souscription ouverte grâce à l'initiative de la duchesse de Malborough, ont déclaré dans plusieurs meetings qu'ils chasseraient ces gens-là à coup de fourches, et que s'ils leur offraient de l'or, ils le leur jetteraient au visage. Toutefois, comme il y a partout des agitateurs qui ne vivent que d'agitations politiques, M. Biggar et M. Carnelle ont été avertis que s'ils continuaient leurs discours incendiaires, ils seraient immédiatement arrêtés et qu'on leur refuserait la liberté sans caution.

Les radicaux colportent dans les cabarets des pétitions contre les ordres religieux. Le gouvernement, bien entendu, n'entend pas ce colportage; il ne réserve ses tracasseries que pour les pétitions catholiques et libérales.

Est-il vrai que M. le ministre de la Justice refuse d'accepter aucune demande de naturalisation ou même d'admission à domicile venant d'une personne revêtue d'un caractère religieux.

Voici en quels termes ignobles le *Réveil social* parle du vendredi saint :

« Aujourd'hui, vendredi, — dit saint, — anniversaire de la mort du citoyen Jésus, dit le Nazaréen, plus connu sous le nom de Jésus-Christ. »

On lit dans les *Tablettes d'un spectateur*: M. Gambetta, avant de quitter Paris pour se rendre à Ville d'Avray, est allé, quoique assez souffrant, faire une visite au Nonce Apostolique!!!...

Dernièrement a été célébré en la jolie petite église de Soisy, près d'Enghien, le mariage du comte Denis Affre de Saint-Romme avec Mlle Fanny de Nogaret.

Le jeune marié est le petit-neveu de Mgr Affre, archevêque de Paris, blessé mortellement en 1848 sur la barricade du faubourg Saint-Antoine.

Depuis cette mort illustre qui a immortalisé son nom, la famille Affre de Saint-Romme a substitué à son ancienne devise les dernières paroles prononcées par l'archevêque martyr : « Que mon sang soit le dernier versé ».

Et ce fut en effet le dernier sang versé car le feu cessa immédiatement dans Paris.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Demain, fête de PAQUES, le «JOURNAL DE ROUBAIX» ne paraîtra pas.

Incendie à Tourcoing

Un incendie des plus considérables a éclaté, cette nuit vers 3 h. 1/2 du matin, au tissage mécanique de MM. Bayart-Parent frères, situé rue du Conditionnement, derrière l'Hôtel-de-Ville de Tourcoing.

Le feu a pris naissance dans un angle de bâtiment renfermant les salles d'encollage et d'ourdissage. Là, se trouvait quantité de bourrés et de chaînes en laine. En un instant, l'incendie a pris une extension extraordinaire. Comme le bâtiment atteint fait l'angle des rues du Conditionnement et Gaspard, les habitants de la maison d'en face, le café Leclercq, se sont les premiers aperçus de l'incendie. MM. François Leclercq et Emile Honoré, employé de commerce, ont donné l'alarme. Le tocsin s'est fait entendre.

Les pompiers sont accourus; toutes les pompes ont fonctionné; la pompe à vapeur avec trois jets. Mais le bâtiment envahi par l'incendie, l'était dans de telles proportions qu'aucune de ses parties n'avait chance d'être préservée. Les efforts des pompiers se sont donc principalement portés sur le tissage où se trouvaient 200 métiers, et qui était contigû au bâtiment qui brûlait. Leurs travaux de ce côté ont été couronnés de succès. Les flammes ont respecté le tissage en grande partie; il n'a eu qu'une dizaine de ses métiers endommagés. Le feu a été là, coupé dans son progrès, avec beaucoup d'habileté. Nous en félicitons sincèrement les adroits et courageux pompiers tourquennois qui étaient dirigés par leur chef, M. Masquilier dont le concours a été très-précieux, dans l'organisation des secours; ils se sont comportés d'une manière énergique et dévouée. Deux d'entre eux ont été blessés à la main.

On ignore absolument la cause de l'incendie. On ne saurait l'attribuer à la malveillance. Vers 3 heures un quart des agents de police en tournée, étaient passés devant le bâtiment et n'avaient rien remarqué.

Les pertes sont évaluées, approximativement, à 500,000 francs, portant sur la destruction de trente métiers, du bâtiment qui avait trois étages, des marchandises et des ustensiles et accessoires d'ourdissage et d'encollage.

L'établissement entier est assuré aux compagnies l'*Union* et le *Nord*.

Une foule considérable a stationné dès le signal d'alarme, aux abords du bâtiment incendié. Toute la police et la gendarmerie locales étaient sur pied, et s'empressaient dans l'organisation des secours, sous la direction de leurs chefs, MM. Rembauville et Taxil.

Nous avons remarqué des premiers sur les lieux du sinistre, M. Debuchy, député et maire par *intérim*, MM. Julien Seynave et Gaspard Desurmont, adjoints

Pendant toute la durée de l'incendie, une pluie de flammèches n'a cessé de tomber en grande abondance sur toutes les maisons voisines jusque dans la rue de Lille. Il y avait sérieusement à craindre ; aussi tous les habitants réveillés ont-ils exercé une grande surveillance jusqu'à la fin de l'incendie. Cette pluie de flammèches était tellement considérable qu'on eut dit sur la Grand'Place une de ces nuits de septembre pleine d'étoiles filantes.

L'établissement de MM. Bayart-Parent frères, occupe tout le haut du pâté de maisons, formé par les rues Gaspard, du Conditionnement et de l'Industrie. Le tissage qui n'a pas été atteint est en rez-de-chaussée du côté de la rue de l'Industrie. On y compte 340 métiers et 300 ouvriers. Devant le sinistre, le travail a été suspendu aujourd'hui, mais les ouvriers n'en recevront pas moins leur salaire du jour. Après les fêtes de Pâques, mercredi, le travail sera repris dans le tissage.

Les murs de soutènement du bâtiment incendié sont restés debout, mais il devront être abattus.

La société chorale de Notre-Dame exécutera demain la messe solennelle de Beethoven, à la tribune, avec orchestre et grand orgue.

Nous rappelons en même temps que la *Fanfare du Crêchet* se fera entendre demain à 11 h. 1/2 en l'église du Saint-Sépulcre. Elle exécutera les morceaux suivants :

1° Marche, V. Spenner. — 2° *La Couronne d'or* (ouverture) V. Buot. — 3° *O Salutaris*, I. Vambruck. — 4° Les *Deux Amis* (Fantaisie), A. Teissier. — 5° Allégro militaire, A. Teissier.

La *Fanfare du Crêchet* exécutera les mêmes morceaux en l'église de Croix, le dimanche 4 avril, à la messe de dix heures.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES: M. Catteau, pro-curé de Fromelles, est nommé curé de cette paroisse.

M. Bommelaer, aumônier de l'hospice civil de Dunkerque, est nommé aumônier de l'hôpital militaire de la même ville.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Delangre, curé de Fromelles, décédé le 25 mars, à l'âge de 70 ans; et celle de M. Deman, ancien curé de Bavinckhove, décédé le 17 mars, à l'âge de 78 ans.

Par décret en date du 23 de ce mois, M. l'abbé Richard, ancien professeur de rhétorique à l'institution Saint-Joseph, à Lille, — dont Mgr Dennel, évêque nommé de Beauvais était le supérieur — actuellement curé-doyen à la paroisse Saint-Nicolas, à Valenciennes, est nommé à Saint-André, à Lille, en remplacement de Mgr Dennel.

Aujourd'hui, les condamnations subies par les hommes sont inscrites à leur entrée au corps sur le livret qui leur est remis. Or, un réserviste qui s'était fait condamner à une peine correctionnelle s'est avisé d'enlever le folio du livret qui en contenait le libellé. L'absence du folio n'a pas passé inaperçue dans les bureaux du recrutement et le commandant a infligé quinze jours de salle de police au délinquant.

M. le général en chef vient de changer cette punition en trente jours de prison.

Cette sévère leçon est un avertissement pour ceux qui pourraient malheureusement se trouver dans le même cas que le réserviste dont nous parlons.

On sait que, conformément aux dispositions de la nouvelle loi l'état-major est licencié et les officiers répartis dans les diverses armes. Un tirage au sort a été effectué à cet effet au ministère de la guerre.

Voici la destination des officiers qui ont appartenu à l'état-major du 1er corps d'armée à Lille :

MM. Ruyneau de Saint-Georges, artillerie ; Lefouge, cavalerie ; Magnan, id. ; de Batz, artillerie ; Jung, id.; Leplus, infanterie ; Doé de Maindreville, id.; de Germiny, artillerie; Noiret, id.; Delcambre, id.; Fayet, id. ; Rigollet, infanterie ; Emmery, id. ; Michel, artillerie.

Les bustes de M. Roussel-Defontaine, l'un en costume officiel, l'autre en tenue civile, sont exposés en ce moment, rue Notre-Dame, 16, à Tourcoing, à la vitrine de M. Thellier, marchand de meubles.

Nous avons déjà parlé de ces deux bustes, dont le travail artistique mérite considération. Le public va être à même d'en jugerp,ar cette exposition qui durera quelques jours.

La prochaine Assemblée générale mensuelle de la Société Industrielle du Nord de la France aura lieu le mardi 30 mars, à trois heures, au siége de la société, rue des Jardins, 29, à Lille.

Voici l'ordre du jour :

Correspondance. — Présentation de nouveaux membres. — Scrutin pour l'admission d'un nouveau membre présenté en février. — Rapport de la Commission des finances. — Programme des prix pour le concours de 1880. — Communication : M. Arnould : Observations sur un cas d'intoxication carburée chez un ouvrier d'usine à gaz. — M. Terquem : Perfectionnements à la lampe monochromatique. — M. Faucheux : Production de divers engrais. — M. Huet : Application des combustibles pauvres à l'utilisation des résidus de la caustification des sels de soude. — M. Paul Sée : Communication relative aux fours à étages, système Perret. — Sujets divers.

Nous avons visité, il y a quelques jours, le local de la société de gymnastique et d'armes l'*Ancienne*, établie aujourd'hui rue du Chemin de Fer, dans la salle eu ont eu lieu pendant longtemps les répétitions de la *Grande-Harmonie*. Le gymnasse est très-confortablement établi, la salle que beaucoup de nos lecteurs connaissent, est très-spacieuse et tous les agrès nombreux et très bien disposés.

L'*Ancienne* compte aujourd'hui environ trente membres. L'enseignement de la gymnastique y est donné par les élèves les plus avancés sous le rapport théorique et pratique, tout s'y passe militairement, sous la surveillance d'un commissaire de semaine. Cette société est en bonne voie; la plupart de ses membres sont déjà d'une grande force, les autres tendent à le devenir.

Puisque nous sommes amené a parlé de l'*Ancienne*, disons qu'elle va exécuter, lundi prochain, sa première marche obligatoire de l'année. Elle se rendra à Comines. La distance à parcourir, aller et retour, ne comprend pas moins de 34 kilomètres. L'*Ancienne* prendra la tenue de marche avec havre-sac.

Nous rappelons que la société de gymnastique la *Jeunesse Roubaisienne* inaugurera son nouveau local, rue du Grand-Chemin 127, par une fête qu'elle offrira à ses membres honoraires le dimanche 28 mars, à sept heures précises du soir. La société s'est assuré le concours de la fanfare l'*Avenir*.

Voici le programme de cette fête :

PREMIÈRE PARTIE. — Ouverture par la Fanfare. — Entrée des gymnastes et marches. — Mouvements d'ensemble. — Travail en sections aux engins, barres fixes, barres parallèles, trapèze, anneaux, etc. — Double trapèze.

DEUXIÈME PARTIE. — Ouverture par la Fanfare. — Escrime, mouvements et mur d'ensemble. — Pointe et boxe. — Travail libre aux engins. — Course finale.

Une liste sera déposée au contrôle pour les personnes qui désireraient se mettre membres honoraires. — L'engagement est de 5 francs par an pour une personne et de 10 fr. pour une famille.

Un ouvrier employé comme emballeur chez MM. Isaac Holden et fils, à Croix, a eu, hier matin, deux doigs de la main gauches l'annulaire et l'auriculaire, puis dans un engrenage d'un métier.

L'amputation de l'auriculaire a été jugée nécessaire et pratiquée par M. le docteur Descarpentres.

Un jeune enfant dont les parents, les époux Verroust, demeurent rue Bernard, a été renversé par la voiture d'un marchand de fruits de Wattrelos. Le pauvre petit enfant, qui n'est âgé que de deux ans, a été relevé ayant le bras droit fracturé.

Le marchand avait confié sa voiture à son fils, un jeune garçon de 14 ans. C'est une imprudence qui pourrait lui couter cher, car on sait que le réglement de police interdit de confier une attelage aux personnes âgées de moins de 16.

Une femme de la rue des Vélocipèdes Mme Vandenbogeart possédait depuis quelques temps une magnifique brouette qui ne faisait pas precisement l'orgueil de sa vie, mais qui lui facilitait considérablement le transport en ville du travail qu'elle exécuté pour les fabricants. Or, il s'est rencontré dans son quartier un malfaiteur assez osé pour la lui enlever, la nuit dernière. Mme Vandebogeart est allée, toute désolée, porter plainte au commissariat de son quartier.

Eu septembre dernier, nous relations l'acte de courage accompli par le garde Pierre Merlin, de Bondues, qui avait arrêté au péril de sa vie et après une lutte acharnée un dangereux braconnier nommé Beame, dit Cartsuche, condamné à dix-huit mois de prison.

Nous apprenons avec plaisir que ce brave garde vient de recevoir de la Société centrale des chasseurs, par l'entremise et sur la demande du président de la Société cynégétique du Nord, une médaille en vermeil et un brevet, en récompense de son dévouement et de son zèle pour la répression du braconnage.

Le *Petit Nord* publiait hier l'avis suivant :

« Aujourd'hui, vendredi, à huit heures et demie, le cercle du *Progrès républicain* se réunira dans un souper gras, rue Notre-Dame, 56. »

Pas de commentaires, n'est-ce pas !

La Bourse de Lille sera fermée lundi prochain, à l'occasion des Fêtes de Pâques.

Le concert spirituel du Jeudi-Saint, organisé par M. Paul Martin avec la société des concerts populaires et le concours d'auteurs et d'artistes éminents, a été magnifique. La salle de l'Hippodrome était plus qu'aux trois quarts remplie d'un public élégant dans lequel on remarquait tout ce que Lille contient de dilettantes, d'amateurs ou de musiciens. Le programme d'ailleurs était plein de promesses et il a été rempli à la satisfaction générale.

La *Marche religieuse* de Gounod a ouvert magistralement cette soirée splendide, un *caprice* charmant pour piano avec accompagnement d'orchestre a été ensuite, pour M. Pugno, pianiste, l'occasion d'un grand succès. Trois œuvres, importantes toutes trois, dirigées par leurs auteurs, interprétées par Mlle Leslino, de l'Opéra, Mme Carême, M. Auguez, baryton de l'Opéra et M. Petit, faisaient de ce concert un des plus attrayants de la saison. La *Résurrection de Lazare*, de M. Pugno, est venue d'abord. Que de choses délicieuses dans cette musique sévère parfois, toujours savante de grand style et d'une harmonie parfaite. Le duo de *Marthe et de Marie*, l'air de *Jésus* dans le trio de la 5e partie, la *Marche au Tombeau* et le chœur final ont été particulièrement goûtés. Nous n'avons entendu que la première partie de la *Rédemption*, de M. Franck, mais ce morceau, d'une facture large et vigoureuse, dénote une science profonde, il a été frénétiquement applaudi par tout ce qu'il y avait de musiciens dans la salle et à l'orchestre.

Les *Sept Paroles du Christ*, de M. Dubois, ont dignement clôturé la soirée. L'expression religieuse de cette œuvre à grand effet, la mélodie saisissante, l'interprétation plus parfaite encore que dans les morceaux précédents, tout contribuait à en faire le succès principal du concert.

Mlle Leslino, M. Auguez, Mme Carême et M. Petit ont été applaudis avec transport.

M. Hasselmans a joué délicieusement la *Danse des Sylphes*, de Godefroy.

Tout aurait été parfait, si les chœurs n'avaient un peu laissé à désirer en deux ou trois endroits.

Pendant trois heures, l'orchesrre a joué sans faiblir, il a été admirable.

En somme, soirée délicieuse qui a dignement clôturé les concerts d'hiver, et qui fait le plus grand honneur à son organisateur, M. Paul Martin.

La femme Vanderheiden, demeurant cour Depienne, rue Magenta, à Lille, est accouchée hier d'un enfant-phénomène. Ce petit être, né viable, mais qui a succombé presque aussitôt, avait les bras pliés et sans mains, et cependant une sorte de doigt unique se dessinait au bout du bras. Les intestins étaient sortis du corps et le tout était enveloppé d'une peau assez épaisse. Le docteur Mack, qui a fait l'accouchement, a déclaré qu'il n'avait jamais rien vu de pareil. D'autres médecins et beaucoup d'élèves en médecine sont allés examiner ce curieux phénomène.

On le déposera sans doute au musée d'histoire naturelle. *(Petit Nord)*

— BOULOGNE. — Dimanche, un jeune homme de vingt ans, Pierre Vanderlenne, marin à bord d'un bateau chalutier, est tombé à l'eau par suite d'un coup de mer.

Il ne savait pas nager.

Malgré ses grosses bottes de pêche, il a reparu à la surface, et s'est écrié : « Quel malheur de mourir ainsi sans secours ! »

Aucun marin de l'équipage ne savait nager ; aucun canot n'était à bord, la situation étai horrible des deux côtés.

Ce fatal accident a fortement impressionné notre population.

Comprend-on qu'un marin ne sache point nager ? La natation devrait être l'a, b, c, du métier. Eh bien ! soixante hommes sur cent qui montent nos bateaux de pêche ne savent pas nager ; la proportion est encore plus considérable sur nos navires de commerce.

— DOUAI. — La nuit dernière, le garde Massin se trouvant à son poste au point de raccordement de la ligne à Sin a eu la jambe broyée par un train.

— THUN-LÉVÊQUE. — On a arrêté mercredi, à Thun-Lévêque, porteur d'un faux livret d'ouvrier, le nommé Jean-Baptiste Delcambre, âgé de 50 ans, sans domicile fixe, soupçonné d'être l'auteur des nombreux incendies qui ont désolé la commune d'Escaudœuvres il y a peu de temps. Cet individu, qui a séjourné dans cette commune assez longtemps et qui y mendiait, a été entendu plusieurs fois proférant des menaces d'incendie contre les personnes qui ne lui donnaient pas.

Il a été écroué à la maisen d'arrêt de notre ville.

— AULNOYE. — Le 21 mars, un accident est arrivé à la gare d'Aulnoye, sur la ligne de Paris à Erquelines. Le train de marchandises n° 338 a pris en écharpe le train de marchandises n° 309, sortant des voies de manœuvres. Quatre wagons chargés de fonte ont été entièrement brisés et deux autres fortement avariés. La machine du train n° 338 a déraillé et le deux voies ont été obstruées pendant quatre heures environ.

— ARRAS. — Par décret inséré au *Journal officiel* d'aujourd'hui, M. Mastier, secrétaire-général de l'Aube, est nommé secrétaire-général de la préfecture du Pas-de-Calais, en remplacement de M. Vel-Durand, nommé sous-préfet de Villefranche (Rhône).

M. Duluc, licencié en droit, est nommé secrétaire général de la préfecture de l'Aube, en remplacement de M. Mastier, nommé secrétaire-général du Pas-de-Calais.

— CALAIS. — Nos voisins d'outre-Manche commencent leurs périgrinations en France. Pendant cette semaine beaucoup de passagers ont débarqué chaque jour. Dans la nuit de jeudi à vendredi, la compagnie des paquebots a dû faire partir de Douvres deux vapeurs qui ont débarqué à Calais 450 voyageurs environ, se rendant à Paris pour les courses de Longchamps.

Dès que les élections seront terminées en Angleterre on s'attend à une grande affluence de voyageurs.

— ORCHIES. — Les terrassements et les travaux d'art du chemin de fer du pont de la Deûle à Orchies par Roost-Warendin, Raches et Flines-lez-Raches sont terminés depuis quelque temps déjà. La voie seulement reste à poser, mais la compagnie du chemin de fer du Nord ne semble point se hâter de procéder à ce travail.

Des démarches vont-être faites auprès du ministre des travaux publics afin d'obtenir qu'il presse la compagnie de mettre le nouveau tronçon en exploitation dans le plus bref délai possible.

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 26 mars. — Célestin Beudin, rue St-Jean, cour Mathon-Masson. — Henri Hennebel, rue de Denain. — Carlos Roger, rue de Lille, cour Delrue, 2. — Adeline Bourlet, rue du Pile, cour Vroman, 27. — Victor Desplanques, rue n° 8 au Pile, maison Bonnet. — Florence Plunet, rue des Anges, maison Jenaert. — Georges Varrasse, rue de Ma Campagne, cour Flamencourt, 7. — Julia Browaeys, rue de l'Alma, 166. — Marie Lecourt, rue de l'Alma, 1. — Pauline Masurel, rue du Chemin-de-Fer, 48. — Gaston Belpaime, rue des 7 Ponts, cour Ternynck, 2. — Albert Wille, rue des Arts, 63. — Florentine Mention, Grande-Rue, 133. — Jean-Baptiste Bétry, rue Ste-Elisabeth, 4. — Pauline Louvet, rue du Luxembourg, maison Castel.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 26 mars. — Jean Kerfyser, 68 ans, employé des douanes en retraite, rue de l'Ermitage, 47. — Achille Créteur, 2 jours, rue de la Paix, cour Guillaume Lefèbvre, 12. — Berthe Forter, 7 mois, rue Philippe-le-Bon, 36 bis. — Marie Lancelot, 3 mois, rue de la Conférence, cour Platel, 5. — Henri Derasche, 3 ans, rue de Wasquehal, 36. — Martial Roken, 43 ans, tisserand, rue de l'Hommelet, cour Ferret, 4. — Jean Camus, 2 ans, rue St-Joseph, 31.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 26 mars. — Gabrielle Joostens, rue du Mont-à-Leux.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 26 mars. — Jules Delmasure, 57 ans et 8 mois, époux de Catherine Leraillé, rue de Gand, 78. — Auguste Cosman, 42 ans en 11 mois, époux de Hortense Lorthiois. Hôpital civil. — Henri Bouillet, 74 ans et 8 mois, rue du Roubaix. — Edmond Delcroix, 9 mois, Blanc-Seau. — Charles Marhem, 27 ans, rue de Gand.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DUJARDIN-LIÉVIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur L. DUJARDIN, décédé le 24 mars 1880, à l'âge de 59 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le dimanche 28 courant, à 8 heures, aux VIGILES, le même jour, à 6 heures, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le lundi 29 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 58.

La *Grande Fanfare* fera célébrer, le lundi de Pâques, 29 mars prochain, à neuf heures du matin, dans l'église du Sacré-Cœur, un OBIT SOLENNEL, à la mémoire de l'un de ses plus dévoués sociétaires, Arthur-Désiré MONGIN, mort soldat au 2me régiment de chasseurs d'Afrique à Tlemcen, le 3 mars dernier

La GRANDE-FANFARE exécutera, pendant l'office, quelques morceaux funèbres. Elle prie les parents, amis et connaissances du regretté défunt de considérer le présent avis comme seule invitation.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré le lundi 29 mars 1880, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Monsieur Félix-Charles NATALIS, époux de Dame Mélanie Schmitz, décédé à Roubaix, le 7 février 1879, à l'âge de 33 ans et 6 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré le lundi 29 mars 1880, à 10 heures 1/4, en l'église Saint-Martin, à Roubaix, pour le repos des âmes de Monsieur Jean-Baptiste-Joseph MOTTE, décédé le 13 mars 1864, à l'âge de 70 ans ; et de son épouse Dame Adelaïde-Catherine-Pauline BRÉDART, décédée le 3 février 1871, à l'âge de 75 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 1er avril 1880, à 10 heures 1/4, pour le repos des âmes de Dame Louise-Justine LORTHIOIS, épouse de Monsieur Dutilleul-Lorthiois, décédée à Ro